

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mercredi 7 Octobre 1981.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

1. — Procès-verbal (p. 1891).
2. — Saisine du Conseil constitutionnel (p. 1891).
3. — Conférence des présidents (p. 1891).  
MM. René Touzet, le président.
4. — Politique énergétique. — Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 1892).  
M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.
5. — Ordre du jour (p. 1895).

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,  
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

## SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre l'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, le Conseil constitutionnel avait été saisi :

— d'une part, par plus de soixante députés, du texte de la loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion ;

— d'autre part, par plus de soixante sénateurs, du texte de la loi portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980 modifiant les articles 13, 14 et 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi, en vue de l'examen de la conformité de ces textes à la Constitution.

— 3 —

## CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — Jeudi 8 octobre 1981, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins (n° 384, 1980-1981).

La conférence des présidents a précédemment fixé au jeudi 8 octobre, à dix heures trente, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**B. — Vendredi 9 octobre 1981, à neuf heures trente :**

Douze questions orales sans débat :

N° 11 de M. Pierre Vallon à Mme le ministre de l'agriculture (Importations communautaires de produits de substitution des céréales) ;

N° 31 de M. Yves Le Cozannet à Mme le ministre de l'agriculture (Application de la loi d'orientation agricole) ;

N° 67 de M. Léon Jozeau-Marigné à Mme le ministre de l'agriculture (Maintien du revenu des agriculteurs) ;

N° 79 de M. Philippe Madrelle à Mme le ministre de l'agriculture (Indemnisation d'agriculteurs sinistrés dans la Gironde) ;

N° 97 de M. Francis Palmero à Mme le ministre de l'agriculture (Crise de l'horticulture française) ;

N° 15 de M. Roger Boileau à Mme le ministre de la solidarité nationale (Application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées) ;

N° 16 de M. Roger Boileau à Mme le ministre de la solidarité nationale (Difficultés des régimes de retraites au cours des prochaines décennies) ;

N° 33 de M. Francis Palmero à Mme le ministre de la solidarité nationale (Pouvoir d'achat des prestations servies aux personnes handicapées) ;

N° 35 de M. Francis Palmero à M. le ministre des P. T. T. (Mesures pour assurer la coexistence des cibistes et des radio-amateurs) ;

N° 75 de M. Raymond Dumont à M. le ministre des P. T. T. (Situation du téléphone dans le Pas-de-Calais) ;

N° 111 de M. Raymond Dumont à M. le ministre des P. T. T. (Emplois nouveaux des P. T. T. dans le Pas-de-Calais) ;

N° 41 de M. Philippe Machefer à M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire (Calendrier de construction de lignes du train à grande vitesse).

**C. — Mardi 13 octobre 1981, à quinze heures :**

1° Eloge funèbre de M. Paul Mistral ;

2° Question orale avec débat n° 60 de M. André Méric à M. le ministre des transports sur l'industrie aérospatiale ;

3° Question orale avec débat n° 40 de M. Jean Mercier à M. le ministre des relations extérieures sur la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ;

4° Question orale avec débat n° 27 de M. Jean Mercier à M. le ministre de la formation professionnelle sur les mesures à prendre en faveur de l'association pour la formation professionnelle des adultes.

**D. — Mercredi 14 octobre 1981, à quinze heures et le soir :**

1° Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ;

*Ordre du jour prioritaire :*

2° Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 372, 1980-1981) ;

3° Projet de loi relatif à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le conseil des communautés européennes le 13 décembre 1976 (n° 352, 1980-1981).

**E. — Jeudi 15 octobre 1981, à quinze heures :**

*Ordre du jour prioritaire :*

1° Suite éventuelle de l'ordre du jour de la veille ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

**F. — Vendredi 16 octobre 1981, le matin :**

Sept questions orales sans débat :

N° 18 de M. Raymond Bouvier transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement (Conditions d'obtention du titre d'agréé en architecture) ;

N° 55 de M. Philippe Machefer à M. le ministre de l'éducation nationale (Difficultés de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine) ;

N° 73 de M. Raymond Dumont à M. le ministre de l'éducation nationale (Avenir des écoles normales d'Arras) ;

N° 77 de M. Jean-Marie Rausch à M. le ministre de l'éducation nationale (Mesures pour pallier les difficultés scolaires des enfants) ;

N° 98 de M. René Chazelle à M. le ministre de la justice (Bilan de l'action des conciliateurs de justice) ;

N° 74 de M. Jean-François Pintat à M. le ministre de la défense (Augmentation du rayon d'action de la force d'intervention française) ;

N° 72 de M. Pierre Salvi à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur (Rapports franco-mexicains sur le plan économique).

**G. — Mardi 20 octobre 1981, à quinze heures :**

Six questions orales avec débat à M. le ministre de l'industrie sur les divers aspects de la crise de l'industrie textile :

N° 21 de M. Pierre Vallon ;

N° 31 de M. Michel Miroudot ;

N° 36 de M. Jacques Braconnier ;

N° 37 de M. Christian Poncelet ;

N° 58 de M. Roland Grimaldi ;

N° 59 de M. Maurice Schumann.

La conférence des présidents propose au Sénat de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.

Il n'y a pas d'opposition?...

La jonction est décidée.

**M. René Touzet.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Touzet.

**M. René Touzet.** Monsieur le président, je constate que, les mardis 13 et 20 octobre 1981, notre séance débutera à quinze heures. Or, il avait été convenu — et nous avons reçu à ce sujet une lettre de M. le président Poher — que, le mardi, notre assemblée ne siégerait qu'à seize heures pour permettre aux groupes de se réunir.

Hier, le Sénat a tenu séance à quinze heures, pour un éloge funèbre. C'était exceptionnel. Ce matin, à la conférence des présidents, je n'ai pas entendu dire que, les mardis 13 et 20 octobre 1981, la séance serait ouverte à quinze heures et je m'étonne que l'on ne puisse pas la reporter à seize heures. D'ailleurs, la semaine dernière, notre collègue Béranger, qui me représentait à la conférence des présidents, avait formulé la même remarque.

Monsieur le président, je demande donc que les séances des mardis 13 et 20 octobre 1981 débutent à seize heures.

**M. le président.** Monsieur Touzet, j'ai simplement lu les conclusions de la conférence des présidents qui s'est réunie ce matin.

Il a été, en effet, question de ce décalage et, si le Sénat en est d'accord, les séances des mardis 13 et 20 octobre 1981 seront ouvertes à seize heures. (*Assentiment.*)

Il n'y a pas d'observations en ce qui concerne les propositions de discussion des questions orales avec débat?...

Ces propositions sont adoptées.

— 4 —

**POLITIQUE ENERGETIQUE****Lecture d'une déclaration du Gouvernement.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

La parole est à M. le ministre.

**M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur — et j'en suis heureux en tant que sénateur à demi, si j'ose dire — de lire devant vous la déclaration que M. le Premier ministre prononce au même instant devant l'Assemblée nationale.

Je vous prie, si certains termes s'appliquent uniquement à l'Assemblée nationale, en particulier ceux qui visent la confiance, de faire la transposition, tant dans la forme que dans le fond, et de ne prendre pour vous que ce qui vous est implicitement adressé.

**M. Charles Pasqua.** Sage précaution !

**M. Roger Quilliot,** ministre de l'urbanisme et du logement. « De semaine en semaine, la politique que je vous ai présentée et que vous avez approuvée le 8 juillet se met en place. Vous avez accepté les grandes orientations que nous avons proposées, et dont la première est de remettre la France toute entière au travail. Pour atteindre cet objectif, nous favorisons une relance économique, de manière à retrouver les conditions d'une croissance plus soutenue et plus équilibrée.

« C'est dans cette perspective que le Gouvernement a négocié avec ses partenaires de la Communauté de nouvelles parités dans le cadre du système monétaire européen.

« Il s'agit là d'un ajustement monétaire comme il s'en pratique périodiquement. Le précédent remonte à septembre 1979. Malheureusement, depuis cette date, la politique de nos prédécesseurs n'a pas permis de ralentir l'inflation et la hausse des prix a été deux fois plus élevée en France qu'en République fédérale d'Allemagne. Nous avons donc dû tenir compte de la situation économique ainsi créée et remettre les compteurs à zéro. (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« Cet ajustement, qui a été réalisé dans de bonnes conditions techniques et dans un esprit d'étroite solidarité avec nos partenaires européens, devrait avoir des effets positifs pour notre pays en termes de relance et de création d'emplois. Encore faut-il que l'inflation ne mine pas, en quelques mois, le nouvel équilibre auquel nous sommes parvenus.

« Nous ne laisserons pas s'engager la course entre les prix et les revenus qui aboutit toujours, en fin de compte, à faire reprendre par la hausse des prix les augmentations de salaires et de prestations sociales dont bénéficient les catégories les plus défavorisées. L'objectif que se fixe le Gouvernement — et je n'en sous-estime pas la difficulté — est de faire revenir notre rythme d'évolution des prix de 14 p. 100 à 10 p. 100 dans le courant de l'année 1982.

« Nous n'y parviendrions que si toutes les catégories socio-professionnelles — producteurs, commerçants, salariés — acceptent de se mobiliser, dans un esprit de solidarité, pour gagner ensemble la bataille de l'emploi et de l'inflation.

« Le Gouvernement a donc décidé, ce matin, en conseil des ministres, un ensemble de mesures en matière de prix, de revenus et de contrôle des finances publiques. J'aurai l'occasion de le développer devant vous, lundi, à propos du débat sur la motion de censure.

« Si, dans le cadre du débat sur l'énergie, j'ai cru nécessaire d'apporter sans attendre ces précisions au Parlement, c'est que les mesures arrêtées ce matin concourent à la cohérence de la politique gouvernementale.

« Dès 1982, la croissance de notre économie sera supérieure à 3 p. 100. Elle devra, par la suite, atteindre 5 p. 100. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I.*)

« Car il n'y a pas d'emploi sans croissance.

« Il n'y a pas de croissance sans énergie.

« A cette fin, nous vous proposons un programme que je résumerai en trois idées :

« — limiter la dépendance énergétique du pays par une diversification des ressources, notamment en mettant en place un équipement nucléaire suffisant pour ne risquer ni la pénurie d'énergie, ni l'excès de dépendance ;

« — modifier notre approche du problème énergétique en privilégiant la maîtrise des consommations par rapport au développement des productions ;

« — permettre à la nouvelle citoyenneté de s'exercer également dans le domaine de l'énergie grâce à l'information de chacun et à un réel partage des responsabilités entre les collectivités locales, les régions et l'Etat.

« Pour limiter notre dépendance énergétique, nous nous sommes fixé une double règle : d'une part, disposer d'approvisionnements énergétiques à la mesure de la croissance que nous voulons ; d'autre part, répartir ces approvisionnements entre des sources nationales et internationales de manière à réduire notre dépendance extérieure, à faciliter l'équilibre de notre balance commerciale, donc à retrouver des marges de liberté favorables à la croissance.

« L'énergie ne doit pas être un frein à la croissance. Tous les volets de l'action gouvernementale sont solidaires les uns des autres. Il nous faut donc prendre garde de ne jamais arrêter des positions qui soient contradictoires entre elles. Il nous faut prendre garde de ne jamais permettre que se créent des situations de pénurie qui contrarieraient la réussite de notre politique.

« Compte tenu de ses capacités techniques et surtout financières, la France n'a pas le droit à l'erreur. A l'inverse des superpuissances, elle n'est pas en mesure de compenser d'éventuelles défaillances. C'est pourquoi le Gouvernement vous demande d'adopter un programme dans lequel des marges de sécurité sont prévues.

« Telle est la différence essentielle qui existe entre les propositions que nous vous faisons et celles qui figurent dans le rapport de la mission parlementaire. Il faut bien voir, en effet, qu'entre les quatre tranches nucléaires proposées par la mission et les six tranches retenues par le Gouvernement, il n'y a pas de différence au niveau des consommations annuelles d'électricité envisagées. Simplement, la mission parlementaire espère une très grande régularité de la consommation tout au long de l'année. Nous l'espérons tous et nos propositions sur la maîtrise des consommations vont dans ce sens.

« Mais nous avons conscience des limites d'une telle politique et, notamment, des contraintes supplémentaires qui apparaîtraient sur le marché du travail, du fait, par exemple, de l'application obligatoire d'horaires inadaptes.

« La proposition du Gouvernement offre l'avantage de pouvoir faire face à des variations plus importantes qui résultent de la réalité des comportements des particuliers et des entreprises.

« Les six centrales qui vont être construites contribueront à approvisionner la France en énergie, de 1990 à 2010 au moins. Une éventuelle surcapacité au début de cette période n'est, en réalité, qu'une anticipation de quelques mois sur les consommations. C'est d'ailleurs ce que dit le rapporteur de la mission parlementaire lorsqu'il propose un réexamen en 1984.

« Un débat s'est également engagé à propos du centre de retraitement de La Hague.

« Personne ne peut affirmer aujourd'hui qu'existe une meilleure solution pour les combustibles irradiés que le retraitement. L'usine actuelle de La Hague doit être, d'autre part, modernisée et agrandie, ne serait-ce que pour mieux garantir la sécurité des travailleurs. (*M. Pasqua dit : Très bien !*) Cela non plus, personne ne le discute.

« Enfin, comme le Gouvernement s'y est engagé, nous devons respecter les contrats signés avec des partenaires étrangers. Il y va de la crédibilité de la France à un moment où nous ne pouvons, dans ce domaine, nous permettre le moindre faux pas. Nous construirons donc l'usine UP3 qui créera des emplois et permettra un apport sensible de devises.

« Mais, bien entendu, nous savons que ce procédé pose des problèmes. C'est pourquoi le Gouvernement va mettre en place une commission scientifique de haut niveau à laquelle les élus seront associés. Cette commission sera désignée dès la semaine prochaine et se mettra immédiatement au travail. Elle aura à examiner tous les problèmes liés à la gestion des combustibles irradiés : la situation technique de l'usine de La Hague, les perspectives d'évolution, les solutions alternatives telles que le stockage sans retraitement.

« Elle pourra, à tout moment, saisir le Parlement et le Gouvernement lorsqu'elle le jugera nécessaire, avant même le début des travaux de l'usine UP3 qui, en tout état de cause, ne commenceront pas avant six mois.

« De toute façon, les délais de réalisation de l'ensemble des travaux prévus sur le site de La Hague vont être étalés afin d'éviter toute hâte préjudiciable à la sécurité des travailleurs et de la population et à l'équilibre économique de la région. Ces nouveaux délais permettront, en outre, au Gouvernement de mieux prendre en compte les recommandations de la commission locale qui a déjà commencé à travailler sous la présidence de Louis Darinot.

« Dans l'engagement que le Gouvernement vous demande de prendre aujourd'hui, nous avons d'autant moins le droit de nous tromper que le calme relatif qui règne actuellement sur le marché pétrolier est trompeur. C'est peut-être le calme qui précède l'orage.

« La situation au Proche-Orient est, vous le savez, particulièrement instable. Et il faut bien voir qu'en jouant le jeu de la relance de la croissance, la France anticipe un mouvement

qui sera nécessairement celui de l'ensemble des économies occidentales. Il est dès lors inévitable que de nouvelles tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières se manifestent.

« C'est pourquoi nous devons adopter une politique de l'énergie qui nous libère le plus possible de la contrainte extérieure.

« De la stabilité de nos ressources énergétiques dépend notre indépendance. Nous devons prendre garde de ne pas nous trouver à la merci de tel ou tel fournisseur. Nous devons également favoriser un nouvel équilibre mondial et témoigner de notre solidarité avec les pays les moins favorisés. La France ne peut, en effet, demeurer inactive face aux difficultés croissantes et à la situation parfois dramatique des pays en développement non producteurs d'énergie.

« A l'heure où la menace d'un retour au protectionnisme pointe, il est impératif de relancer la coopération internationale par des mesures précises. C'est ce que le Gouvernement vous propose, et le ministre de l'énergie vous en a donné le détail : un programme d'aide multilatéral, un financement européen, des accords de codéveloppement.

« Du volume et du prix de l'énergie dont la France disposera au cours des prochaines décennies dépendent, d'autre part, notre capacité de production future et donc le type de société que nous pourrions bâtir.

« La politique qui vous a été exposée par le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, le ministre de l'industrie et le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, répond à ces impératifs.

« Elle constitue même un élément de la croissance puisqu'elle favorise la relance, d'une part, en limitant les importations, d'autre part, en favorisant les exportations.

« Pour limiter les importations, nous vous proposons deux priorités : la mise en valeur de nos ressources nationales ; la maîtrise des consommations.

« Dans les deux cas, il s'agit d'orientations qui favorisent directement l'emploi. Nous allons réactiver l'industrie minière et charbonnière française qui était entrée dans une logique de régression. Dans ce secteur, la France possède, sinon des ressources charbonnières exceptionnelles, du moins une technologie de pointe qui peut devenir un de nos meilleurs outils d'exportation. Or, ce n'est qu'en maintenant un certain niveau d'exploitation nationale que nous pouvons faire progresser notre technologie et conquérir ainsi une place privilégiée sur le marché mondial. L'expérience du pétrole le prouve.

« Il ne s'agit surtout pas de réduire les productions, mais de les augmenter. On ne peut, toutefois, méconnaître les lois économiques. C'est pourquoi nous mettons une limite financière au surcoût des gisements que nous allons développer. Nous l'avons fixée à 2,5 centimes par thermie.

« J'en viens à la maîtrise des consommations.

« L'effort de recherche et d'équipement que nous engageons en matière de maîtrise des consommations et le choix systématique des filières énergétiques les moins coûteuses placeront les entreprises françaises dans une position favorable, notamment sur le marché mondial des biens d'équipement et des économies d'énergie. Nous pourrions ainsi augmenter nos exportations, c'est-à-dire l'emploi.

« Ainsi, vous le voyez, la logique de la politique gouvernementale réapparaît dans chacun des choix que nous vous demandons, car toutes nos décisions communes interfèrent en permanence.

« C'est, par exemple, en fonction des décisions que nous sommes en train de prendre ensemble que pourront être définis les grands axes de notre politique industrielle, dont je vous parlerai dans quelques jours à l'occasion du débat sur le projet de loi de nationalisation.

« Si le Gouvernement a voulu donner à notre débat une solennité particulière, c'est, d'une part, en raison des interrogations et des craintes qui existent dans l'opinion par rapport aux équipements nucléaires ; d'autre part, parce que nos décisions engagent le long terme ; enfin, parce qu'il s'agit d'un choix de société.

« Le mythe de Prométhée est toujours vivant. Nos civilisations ne se développent que par des transgressions. Et même lorsque nous nous effrayons de notre propre audace, nous devons savoir que nous serions bien davantage culpabilisés si, demain, nos enfants étaient en droit de nous reprocher de ne pas leur avoir donné une source de richesse qui était à notre portée.

« N'oublions pas, à l'heure où nous évoquons les risques, réels au demeurant, de l'énergie nucléaire, que le pays a longtemps accepté en silence de bâtir sa puissance sur la mort

brutale des coups de grisou, sur la mort lente de la silicose, sur le sacrifice de générations de mineurs. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

« Les risques, d'ailleurs maîtrisés, de l'énergie nucléaire doivent nous conduire à être exceptionnellement vigilants dans le domaine de la sécurité.

« Mais il faut bien voir qu'il entre aussi, dans le rejet des équipements nucléaires, une part d'ignorance. Et, cette ignorance, elle résulte du refus d'information qui a, trop longtemps, été opposé au pays.

« Il existe, en réalité, deux modèles culturels face aux problèmes d'énergie.

« Le modèle énergétique que nous connaissons jusqu'à présent, on pourrait le qualifier d'autoritaire dans la mesure où il était systématiquement centralisé, qu'il laissait une grande place au pouvoir technocratique et qu'il n'avait jamais fait l'objet d'un débat face aux élus nationaux ou locaux du suffrage universel.

« Le modèle que nous vous proposons est fondé sur la démocratie et la décentralisation, d'une part, grâce à une gestion régionale et locale des énergies et, d'autre part, grâce à une maîtrise des consommations.

« Le programme qui vous est soumis prévoit d'accorder une place exceptionnelle aux énergies dont la gestion est régionale et locale.

« — D'une part, un développement spectaculaire des économies d'énergies pour lesquelles les financements sont d'ores et déjà assurés pour 1982. Elles nécessiteront un effort de formation de nombreux corps de métier. Cet aspect a été, à juste titre, souligné par le rapporteur de la mission parlementaire. Il m'est agréable de rendre hommage, à cette occasion, au travail remarquable réalisé par cette mission.

« — D'autre part, les énergies renouvelables et en particulier la biomasse, l'énergie solaire, y compris l'architecture bioclimatique et la géothermie. Un effort particulier de recherche est engagé dans ce domaine car ce sont les énergies qui préfigurent la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette évolution est d'ailleurs engagée grâce au dynamisme de mouvements associatifs.

« — Enfin, les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets.

« Nous voulons, d'autre part, permettre aux citoyens de maîtriser leur consommation. Chacun doit se sentir responsable de l'énergie qu'il consomme, par exemple dans l'équipement et le fonctionnement de son logement ou dans l'usage de sa voiture. C'est un défi pour chaque citoyen. C'est aussi un défi pour nos entreprises qui peuvent trouver là un marché à l'échelle mondiale.

« Maîtriser nos consommations et développer les énergies renouvelables, c'est déjà nous orienter vers une société différente.

« Dans l'immédiat, nous réalisons en outre une rupture radicale avec les pratiques précédentes au niveau des modes de décision.

« Le seul fait que notre débat ait lieu et qu'il soit, dans les prochaines semaines, relayé par les instances régionales illustre ce choix de la démocratie.

« Nous voulons substituer le dialogue et la concertation à un système dans lequel les décisions d'organismes techniques s'imposaient au Gouvernement et au pays.

« C'est pourquoi nous avons tenu à ce que le Parlement dispose des moyens d'information nécessaires et puisse mener la discussion large et approfondie qu'exige un tel sujet. Ce qui est stupéfiant, c'est que les parlementaires n'aient pas eu, hier, de telles possibilités.

« Nous voulons que les choix individuels des citoyens en matière d'équipements puissent s'exprimer et être pris en compte dans le cadre des décisions collectives locales, régionales et nationales.

« C'est pourquoi les procédures locales relatives aux équipements énergétiques vont être totalement refondues. C'est pourquoi il est proposé aux régions de mettre en place des agences de l'énergie et de définir leur propre programme dans ce domaine.

« Pour permettre aux élus de se prononcer, le Gouvernement a dû recourir à une procédure exceptionnelle en gelant les travaux engagés sur cinq sites : Cattenom, Golfech, Chooz, Civaux et Le Pellerin. C'est une procédure également exceptionnelle que nous vous proposons pour décider de la reprise des travaux. Le Gouvernement s'engage à consulter l'ensemble des municipalités concernées.

« Si les conseils municipaux de la zone d'implantation sont d'accord, le site sera dégelé et les travaux pourront reprendre.

« Si les conseils municipaux donnent un avis défavorable, il appartiendra au conseil régional de se réunir et de trancher.

« Il pourra ou confirmer l'implantation proposée, ou en suggérer une autre, ou refuser tout équipement nucléaire dans la région.

« En dernier ressort, et dans un délai d'un mois, le Gouvernement saisira le Parlement s'il estime qu'un équipement est néanmoins indispensable.

« La procédure démocratique sera ainsi intégralement respectée et le dernier mot restera aux élus du suffrage universel garants de l'intérêt national.

« Nous voulons remettre en cause le centralisme. Il doit être limité aux seuls domaines où il est indispensable, comme la recherche et quelques grands équipements, par exemple.

« Certes, en matière d'énergies, des réseaux nationaux sont nécessaires et la solidarité interrégionale doit être particulièrement active.

« Toutefois, je tiens à souligner que nous ne pouvons pas trop éloigner les centres de production des consommateurs sans créer des difficultés économiques et des frictions sociales.

« Des régions ayant accepté un équipement nucléaire, par exemple, ne comprendraient pas que l'énergie qu'elles produiront ne profite pas d'abord à leurs industries locales et à leurs populations. Les régions qui refuseraient un tel type d'équipement doivent en être conscientes.

« Le Gouvernement vous propose donc un autre type de société que celui dans lequel nous étions en train de nous fourvoyer.

« S'il engage sa responsabilité sur ce sujet, c'est en raison de l'importance de cette option. C'est aussi parce que la décision que nous allons arrêter en commun engage le long terme. Les équipements lourds qui vont être choisis le seront pour trente ans et conditionnent, par exemple, les modes de chauffage et donc l'urbanisme. Il s'écoule de dix à douze ans entre les premières concertations pour le choix d'un site nucléaire et la mise en production de la centrale.

« Nous préparons ensemble, en ce moment, le *xxi*<sup>e</sup> siècle ; 1990 n'est que l'étape rapprochée d'une transition énergétique à long terme, transition dont nous jetons les bases grâce à un effort important de recherche et de développement, en particulier des énergies renouvelables.

« Transition sur laquelle il vous sera encore possible de réfléchir et de vous prononcer. A l'occasion des discussions budgétaires, bien sûr. A l'occasion des débats sur le plan intérimaire de deux ans, puis sur le plan de cinq ans, surtout. La discussion ne fait donc que commencer.

« En vous demandant de maintenir, sur ce dossier essentiel, la confiance que vous avez déjà témoignée à l'égard du Gouvernement, je voudrais, pour conclure, insister sur le fait que la politique de l'énergie est un élément central de notre programme, car elle traduit nos choix de société, nos choix économiques et notre vision du monde.

« Le choix de société, c'est celui de la démocratie et de la décentralisation. C'est pourquoi le débat national sur l'énergie est sans précédent par son ampleur et sa rigueur. C'est pourquoi les procédures locales relatives aux équipements énergétiques

sont totalement refondues. C'est pourquoi, enfin, la proposition du Gouvernement est d'accorder une place exceptionnelle aux énergies dont la gestion est régionale et locale : économies d'énergie, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets. Les financements dans les régions aboutiront à des plans énergétiques régionaux.

« Le choix économique, c'est celui d'une croissance forte, pour l'emploi, et d'une économie indépendante, progressivement libérée des énergies importées. D'où la poursuite de notre effort nucléaire et d'un important programme charbonnier.

« La vision du monde, c'est celle de la solidarité, notamment avec les moins favorisés. Le Gouvernement fait, dans le domaine de la coopération internationale, des propositions précises, hardies et argumentées.

« Enfin, cette politique énergétique n'est pas une politique de court terme. Certains équipements lourds sont définis pour trente ans. Il nous faut en fait définir l'énergie du troisième millénaire. C'est pourquoi le Gouvernement propose un important effort de recherche et de développement, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables, afin, précisément, de définir l'énergie du troisième millénaire. »

C'est sur ces options que, conformément à l'article 49 de la Constitution, le Gouvernement engage devant l'Assemblée la responsabilité qui est la sienne. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche et sur quelques travées de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** En application du premier alinéa de l'article 39 du règlement, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité à l'Assemblée nationale, cette déclaration ne peut faire l'objet d'aucun débat et n'ouvre pas le droit de réponse prévu à l'article 37, alinéa 3, du règlement.

La déclaration du Gouvernement, dont le Sénat vient d'entendre la lecture, sera imprimée et distribuée.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 8 octobre 1981, à quinze heures :

Discussion du projet de loi sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. [N<sup>os</sup> 384 et 407 (1980-1981). — M. Jacques Mossion, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé à demain, jeudi 8 octobre 1981, à dix heures trente.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures vingt minutes.*)

*Le Directeur,  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.*

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. James Marson a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 392 (1980-1981) de Mme Beaudeau et plusieurs de ses collègues tendant à encourager et à accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes à travers les manuels scolaires.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Robert Laucournet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 383 (1980-1981) donnant force de loi à la première partie (législative) du code de la construction et de l'habitation.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat et modifié dans sa séance du mercredi 7 octobre 1981.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — **Jeudi 8 octobre 1981**, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire.

Projet de loi sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins (n° 384, 1980-1981).

*(La conférence des présidents a précédemment fixé au jeudi 8 octobre, à dix heures trente, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

B. — **Vendredi 9 octobre 1981**, à neuf heures trente :

Douze questions orales sans débat :

N° 11 de M. Pierre Vallon à Mme le ministre de l'agriculture (Importations communautaires de produits de substitution des céréales) ;

N° 31 de M. Yves Le Cozannet à Mme le ministre de l'agriculture (Application de la loi d'orientation agricole) ;

N° 67 de M. Léon Jozeau-Marigné à Mme le ministre de l'agriculture (Maintien du revenu des agriculteurs) ;

N° 79 de M. Philippe Madrelle à Mme le ministre de l'agriculture (Indemnisation d'agriculteurs sinistrés dans la Gironde) ;

N° 97 de M. Francis Palmero à Mme le ministre de l'agriculture (Crise de l'horticulture française) ;

N° 15 de M. Roger Boileau à Mme le ministre de la solidarité nationale (Application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées) ;

N° 16 de M. Roger Boileau à Mme le ministre de la solidarité nationale (Difficultés des régimes de retraites au cours des prochaines décennies) ;

N° 33 de M. Francis Palmero à Mme le ministre de la solidarité nationale (Pouvoir d'achat des prestations servies aux personnes handicapées) ;

N° 35 de M. Francis Palmero à M. le ministre des P. T. T. (Mesures pour assurer la coexistence des cibistes et des radio-amateurs) ;

N° 75 de M. Raymond Dumont à M. le ministre des P. T. T. (Situation du téléphone dans le Pas-de-Calais) ;

N° 111 de M. Raymond Dumont à M. le ministre des P. T. T. (Emplois nouveaux des P. T. T. dans le Pas-de-Calais) ;

N° 41 de M. Philippe Machefer à M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire (Calendrier de construction de lignes du train à grande vitesse).

C. — **Mardi 13 octobre 1981**, à seize heures :

1° Eloge funèbre de M. Paul Mistral ;

2° Question orale avec débat n° 60 de M. André Méric à M. le ministre des transports sur l'industrie aérospatiale ;

3° Question orale avec débat n° 40 de M. Jean Mercier à M. le ministre des relations extérieures sur la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ;

4° Question orale avec débat n° 27 de M. Jean Mercier à M. le ministre de la formation professionnelle sur les mesures à prendre en faveur de l'association pour la formation professionnelle des adultes.

D. — **Mercredi 14 octobre 1981**, à quinze heures et le soir :

1° Nomination des membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ;

Ordre du jour prioritaire.

2° Projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 372, 1980-1981) ;

3° Projet de loi relatif à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le conseil des communautés européennes, le 13 décembre 1976 (n° 352, 1980-1981).

E. — **Jeudi 15 octobre 1981**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Suite éventuelle de l'ordre du jour de la veille ;

2° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

F. — **Vendredi 16 octobre 1981**, le matin :

Sept questions orales sans débat :

N° 18 de M. Raymond Bouvier transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement (Conditions d'obtention du titre d'agréé en architecture) ;

N° 55 de M. Philippe Machefer à M. le ministre de l'éducation nationale (Difficultés de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine) ;

N° 73 de M. Raymond Dumont à M. le ministre de l'éducation nationale (Avenir des écoles normales d'Arras) ;

N° 77 de M. Jean-Marie Rausch à M. le ministre de l'éducation nationale (Mesures pour pallier les difficultés scolaires des enfants) ;

N° 98 de M. René Chazelle à M. le ministre de la justice (Bilan de l'action des conciliateurs de justice) ;

N° 74 de M. Jean-François Pintat à M. le ministre de la défense (Augmentation du rayon d'action de la force d'intervention française) ;

N° 72 de M. Pierre Salvi à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur (Rapports franco-mexicains sur le plan économique).

G. — **Mardi 20 octobre 1981**, à seize heures :

Six questions orales avec débat jointes à M. le ministre de l'industrie sur les divers aspects de la crise de l'industrie textile :

N° 21 de M. Pierre Vallon ;

N° 31 de M. Michel Miroudot ;

N° 36 de M. Jacques Braconnier ;

N° 37 de M. Christian Poncelet ;

N° 58 de M. Roland Grimaldi ;

N° 59 de M. Maurice Schumann.

*(Le Sénat a décidé de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.)*

## ANNEXE

**I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 16 octobre 1981.**

N° 18. — M. Raymond Bouvier demande à M. le ministre de la culture de bien vouloir lui exposer les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à assouplir les conditions d'obtention du titre d'agréé en architecture tel qu'il est défini à l'heure actuelle à l'article 37 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

*(Question transmise à M. le ministre de l'urbanisme et du logement.)*

N° 55. — M. Philippe Machefer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés que rencontre, actuellement, la bibliothèque de documentation inter-

nationale contemporaine (B. D. I. C.) installée à Nanterre et sur l'intérêt considérable qu'elle présente pour les chercheurs français et étrangers. Il lui demande quelles mesures sont envisagées qui permettraient de redresser la situation.

N° 73. — M. Raymond Dumont demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir préciser comment il conçoit l'avenir des écoles normales d'Arras (E. N. G. - E. N. F.).

N° 77. — M. Jean-Marie Rausch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions contenues dans le bilan sur les difficultés scolaires présentées récemment au cours du 26<sup>e</sup> congrès de l'association des pédiatres de langue française. Il y est notamment indiqué que l'institution scolaire française « coupée de la vie collective s'est refermée sur elle-même et a constitué sa propre légalité, ses programmes, ses horaires, sa hiérarchie des valeurs, ses modèles de culture, en refusant l'intervention des usagers... Une telle assurance recouvre en fait une situation désastreuse ». Les auteurs de ce bilan insistent par ailleurs sur la méconnaissance des notions les plus élémentaires sur l'enfance qui est source, semble-t-il, de très nombreux échecs, et citent en exemple le fait que les enfants normaux du même âge ne se développent pas au même rythme mentalement ou physiquement. Aussi, il lui demande, à la lumière de ces observations particulièrement graves, de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à porter remède à cette situation afin d'éviter, ainsi que le précise ce bilan sur les difficultés scolaires, que les taux de redoublement et d'abandon continuent dans l'hexagone à être de loin les plus élevés de tous les pays de niveaux culturel et économique équivalents.

N° 98. — M. René Chazelle appelle l'attention de M. le ministre de la justice sur le bilan relativement modeste de l'action des conciliateurs de justice appelés, en application du décret n° 78-881 du 20 mars 1978, à favoriser au niveau de chaque canton le règlement amiable de litiges mineurs que les justiciables acceptent de leur soumettre en dehors de toute procédure judiciaire. Des textes récents sont certes intervenus pour améliorer les règles de gestion de l'institution et pour renforcer ses liens avec l'autorité judiciaire. Mais les diverses mesures paraissent encore insuffisantes pour permettre aux conciliateurs d'exercer leurs fonctions avec tout le crédit nécessaire. Il lui demande, en conséquence, s'il n'envisage pas d'assurer à ces nouveaux auxiliaires de la justice un minimum de formation juridique et de les doter de certains pouvoirs juridictionnels, en vue de leur permettre une meilleure insertion dans le système judiciaire.

N° 74. — M. Jean-François Pintat demande à M. le ministre de la défense les mesures qu'il compte prendre pour permettre à la force d'intervention française hautement qualifiée d'avoir un rayon d'action suffisant pour pouvoir intervenir à longue distance, par exemple, en Afrique en cas de nécessité.

N° 72. — M. Pierre Salvi demande à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour empêcher la détérioration des rapports franco-mexicains, notamment sur le plan économique.

## II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### 1. Du mardi 13 octobre 1981.

N° 60. — M. André Méric attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des transports, sur les projets de l'industrie aérospatiale en matière de créations d'avions et notamment sur les difficultés rencontrées actuellement qui entraînent des retards dans le lancement de l'A 320. Il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement sur le partage technique de la fabrication de l'A 320 pour qu'une politique de création d'emplois significative puisse être engagée pour l'aérospatiale.

N° 40. — M. Jean Mercier rappelle à M. le ministre des relations extérieures que le Gouvernement a fait connaître publiquement son intention de renoncer aux réserves formulées lors de la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment pour l'application de l'article 25 de la convention relatif au recours individuel devant la commission. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités de cette renonciation, saisine du Parlement, comme il serait normal, ou simple déclaration gouvernementale, et la date à laquelle elle interviendra. Il lui demande également de lui faire connaître les intentions du Gouvernement quant à l'opportunité d'une ratification du protocole additionnel n° 2 à ladite convention, protocole ratifié par la quasi-unanimité des parties contractantes conférant à la cour un droit général d'interprétation.

N° 27. — M. Jean Mercier attire l'attention de M. le ministre de la formation professionnelle sur la situation préoccupante du centre de formation professionnelle des adultes de Lyon-Crépieux. Ce centre qui comprend vingt-huit sections, trente-deux enseignants, trente agents et 350 stagiaires éprouve maintes difficultés provenant d'un effectif d'enseignement insuffisant, d'une absence de modernisation, de la nécessité de remplacer la moitié des machines et du matériel comme aussi d'effectuer d'importants travaux de restauration ou d'aménagement pour assurer l'hygiène et la sécurité. Les organisations syndicales unanimes ont depuis longtemps mais en vain réclamé au précédent gouvernement les mesures nécessaires. Il lui demande ce qu'il peut faire de façon particulière pour ce centre et d'une manière plus générale les mesures qu'il compte prendre en faveur de l'Association pour la formation professionnelle des adultes dont l'existence et le fonctionnement sont gravement compromis par les précédentes restrictions budgétaires sans doute intentionnelles (budget de fonctionnement en diminution de 40 p. 100 sur cinq ans, réduction des crédits d'investissement passés entre 1977 et 1981 de 162 à 120 millions de francs).

### 2. Du mardi 20 octobre 1981.

N° 21. — M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement envisage de suivre dans le domaine de l'industrie textile et de l'habillement. Il attire tout particulièrement son attention sur les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises de ce secteur d'activité particulièrement sensible à la concurrence internationale et sur le fait que si des solutions immédiates ne sont pas mises en œuvre, que ce soit au niveau national ou au niveau de la Communauté économique européenne, des dizaines de milliers d'emplois viendraient à être supprimés, ce qui ne manquerait pas d'affecter plus encore qu'à l'heure actuelle la situation économique et sociale d'un certain nombre de régions françaises.

N° 31. — M. Michel Miroudot demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir faire connaître au Sénat les dispositions que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi dans l'industrie textile.

N° 36. — M. Jacques Braconnier demande à M. le ministre de l'industrie quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de sauver l'industrie française du textile et plus spécialement les usines du groupe Boussac-Saint-Frères, où plus de 20 000 travailleurs risquent de perdre leur emploi.

N° 37. — M. Christian Poncelet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'aggravation depuis plusieurs mois de la crise qui sévit dans le secteur du textile et de l'habillement. En raison de la dégradation rapide de la situation, le Sénat a voté à l'unanimité le 18 décembre 1980 la création d'une commission d'enquête sur les origines de la crise du textile et de l'habillement en France, la situation présente et les mesures à prendre propres à la résoudre, tant au plan national qu'euro-péen. Après de nombreuses séances de travail, de multiples auditions et plusieurs déplacements dans les régions touchées par la crise, la commission d'enquête sénatoriale a déposé son rapport le 5 juin 1981 sur le bureau de la Haute Assemblée. Ce rapport contient de nombreuses et intéressantes suggestions et propositions afin de sauvegarder une industrie nationale du textile et de l'habillement, et il insiste tout particulièrement sur l'urgence qui s'impose à prendre des mesures immédiates, permettant une limitation et un meilleur contrôle des importations. C'est pourquoi, à un moment où la société textile Boussac-Saint Frères vient de déposer son bilan, mettant en péril l'emploi de 20 000 personnes, il demande à M. le Premier ministre de bien vouloir informer le Sénat des dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour donner suite aux conclusions de la commission d'enquête dont il a été le rapporteur.

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie.)

N° 58. — M. Roland Grimaldi appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'inquiétante situation de crise que connaît actuellement le secteur du textile. Il lui demande de lui préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour permettre le redressement de cette industrie nationale et notamment pour lutter contre les importations sauvages, relancer la consommation, reconquérir le marché intérieur dans le cadre général d'un plan textile et stimuler les exportations.

N° 59. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'industrie les mesures que le Gouvernement compte prendre pour alléger le poids des charges pesant sur l'industrie textile, conformément aux intentions annoncées par M. le Premier ministre.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 OCTOBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

### Enseignants du lycée français d'Athènes : traitements.

2090. — 7 octobre 1981. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur la situation du lycée français d'Athènes où les enseignants se plaignent de l'insuffisance des salaires confrontée à la grave inflation en Grèce et lui demande s'il lui est possible d'y remédier.

### Lutte contre l'exode rural : mesures.

2091. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à pallier le déficit important d'agriculteurs dû à un exode excessif et revitaliser l'espace rural en mettant au point une politique audacieuse de maintien des exploitants et d'installation de jeunes agriculteurs au moyen de prêts, de subventions, accompagnant des mesures économiques de redressement.

### Coût de production en agriculture.

2092. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les difficultés, de plus en plus grandes, rencontrées par les agriculteurs dans la mesure où les prix à la production stagnent alors que les charges de toute nature augmentent d'une manière démesurée. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à abaisser les coûts de production des exploitants agricoles, en supprimant les taxes sur les produits industriels de première nécessité utilisés par les agriculteurs, que ce soit les carburants, les engrais ou les matériels.

### Taxe de coresponsabilité et montants compensatoires : suppression.

2093. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à aboutir à la suppression de toutes les taxes sur les produits agricoles existantes ou en voie de généralisation, et notamment la taxe de coresponsabilité ainsi que le démantèlement complet de tous les montants compensatoires positifs et négatifs de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

### Remboursement des prêts contractés auprès du Crédit agricole : difficultés.

2094. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les agriculteurs pour assurer le remboursement des prêts contractés auprès du Crédit agricole. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à permettre un abaissement des taux d'intérêt de ces prêts du Crédit agricole ainsi qu'un allongement de la durée des remboursements afin d'une part d'alléger le poids des remboursements pour les agriculteurs en place et d'autre part de favoriser l'installation des jeunes.

### Concurrence aux produits agricoles français.

2095. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les préoccupations exprimées par de nombreux agriculteurs eu égard à la concurrence quelquefois déloyale entraînée par l'importation massive d'un certain nombre de produits agricoles. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à stopper ces importations d'où qu'elles viennent, dans la mesure où elles démantèleraient nos marchés et compromettraient l'avenir de nos propres productions.

### Répercussion intégrale à la production des décisions prises à Bruxelles pour la campagne 1981.

2096. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre tendant à réglementer intégralement à la production, qu'il s'agisse de lait, de viande ou de céréales, les augmentations de prix obtenues par le précédent gouvernement lors des négociations de Bruxelles pour la campagne 1981.

### Assainissement du marché des vins.

2097. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à permettre l'abaissement du degré minimal exigé dans les différentes distillations afin d'assainir sur le plan qualitatif le marché des vins.

### Application du règlement de la Communauté économique européenne pour le marché des vins.

2098. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les perspectives d'application du règlement de la Communauté économique européenne prévoyant pour des situations exceptionnellement défavorables l'enrichissement à 3,5° par saccharose et l'abrogation de la limite des 300 kilogrammes par hectare pour les vins.

### Paiement de la T. V. A. par les adhérents des caves coopératives : suppression.

2099. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les initiatives qu'elle envisage de prendre tendant à supprimer le paiement de la T. V. A. sur la valeur de l'apport lors des reprises par les adhérents des caves coopératives qui sont le prolongement de l'exploitation viticole et agissent finalement pour le compte de ceux-ci.

### Aide à la restructuration du vignoble.

2100. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à ce que les aides à la restructuration du vignoble soient majorées d'un montant suffisant pour permettre une amélioration effective de la rénovation du vignoble, notamment par un complément d'aide nationale en vue d'éliminer les cépages autorisés dans les plus brefs délais.

*Présentation des dossiers au F. E. O. G. A. : procédure.*

2101. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** s'il ne conviendrait pas, compte tenu du régime de subventions défavorables aux coopératives viticoles de dimensions moyennes dont les équipements sont réglementairement éligibles au F. E. O. G. A. de prévoir un examen plus rapide des procédures d'acceptation des dossiers, sans distinction de l'importance des projets soumis à approbation.

*Vins : réduction de la fiscalité.*

2102. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les préoccupations fort légitimes exprimées par les responsables des caves coopératives qui constatent et déplorent les disparités fiscales en matière de productions agricoles au niveau de la T. V. A. qui se situe à 7 p. 100 pour celles-ci et à 17,60 p. 100 pour le vin. Il lui demande de bien vouloir exposer les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à réduire le taux de la T. V. A. appliqué aux vins ainsi que celui des droits de circulation, et par ailleurs les perspectives de voir unifier au niveau des différents pays de la Communauté économique européenne les droits d'accises.

*Caves coopératives :*

*double imposition en matière d'allocations familiales.*

2103. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser les perspectives de suppression de la double imposition des cotisations à la mutualité sociale agricole en matière d'allocations familiales imposée aux caves coopératives sur les salaires versés qui fait double emploi avec les cotisations à l'hectare versées par les adhérents.

*Aide personnalisée au départ en vacances.*

2104. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre du temps libre** de bien vouloir lui préciser les perspectives d'institution d'un système d'aide personnalisée au départ en vacances, lequel est attendu par un très grand nombre de Français.

*Médecine : formation en épidémiologie.*

2105. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Cluzel** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de rendre obligatoire la formation en épidémiologie en vue du recrutement des médecins du travail, des médecins scolaires, des médecins conseils des caisses d'assurance maladie et organiser un plan de recyclage de l'ensemble des praticiens actuellement en fonctions afin de faire du développement de l'épidémiologie un véritable service de santé publique adapté aux problèmes épidémiologiques de l'enfant et mettre à jour les facteurs de risques dans les entreprises.

*Création d'emplois de coordination locale  
au bureau d'aide sociale de Paris : subvention de l'Etat.*

2106. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Chérioux** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** que, conformément aux indications contenues dans la circulaire n° 81-15 du 29 juin 1981, le bureau d'aide sociale de Paris a entrepris la création de trente-cinq postes de coordination locale des aides concernant les personnes âgées. Cette circulaire précise en outre que, lorsqu'un bureau d'aide sociale crée un tel emploi et sous certaines conditions (qui sont, dans le cas précis, remplies), il peut bénéficier d'une subvention pluri-annuelle de l'Etat. La demande du bureau d'aide sociale de Paris ayant été adressée aux services compétents le 20 juillet 1981, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai elle pourra être satisfaite.

*Sociétés en état de règlement judiciaire :  
rôle des administrateurs.*

2107. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Geoffroy** expose à **M. le ministre de la justice** qu'aux termes du dernier alinéa de l'article 241 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 dans les sociétés en état de règlement judiciaire les administrateurs pour le cas où l'actif net deviendrait inférieur au quart du capital social ne sont pas tenus de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. Or l'article 459 de la même loi ne prévoit pas cette dérogation. Il semble donc que les administrateurs d'une société en état de règlement judiciaire seraient passibles d'une sanction pénale pour ne pas avoir respecté des dispositions qui ne leur sont pas applicables. Il lui demande de bien vouloir lever cette contradiction.

*Imposition des plus-values.*

2108. — 7 octobre 1981. — **M. Paul Malassagne** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur les conditions d'application de l'article 6 (§ III) de la loi du 19 juillet 1976, qui prévoit que, en cas de vente d'un bien reçu à l'issue d'une opération de remembrement, d'une opération assimilée ou d'une opération d'échange, conforme aux procédures réglementaires en vigueur et pour laquelle la preuve d'une intention spéculative n'est pas apportée, la plus-value imposable est calculée du fait du caractère intercalaire de l'opération de remembrement ou d'échange, à partir de la date et du prix d'acquisition du bien original. Dans une récente réponse à une question écrite de **M. Olivier Guichard** (*Journal officiel*, Débats A. N. du 17 novembre 1980), il a été précisé que, pour l'application de cette disposition, il convenait de considérer que toutes les opérations de remembrement ou d'échange présentent un caractère intercalaire, quelle que soit la date à laquelle elles sont intervenues. Il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable que soit également précisé, par souci de justice et d'équité fiscale, que cette nouvelle interprétation de l'article 6 (§ 3) de la loi du 19 juillet 1976 s'applique dans le cas de plus-values réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, celles-ci devant être calculées par rapport à la valeur d'acquisition, les remembrements intervenus entre l'acquisition et la cession n'étant eux aussi que des opérations intercalaires.

*Simplification et cohérence des textes réglementaires.*

2109. — 7 octobre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'environnement** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances du « travail législatif et réglementaire de simplification et de cohérence des textes en vigueur générateurs de pesanteurs et de tracasseries abusives » qu'il lui paraissait « urgent d'entreprendre », ainsi qu'il l'avait précisé le 17 juin 1981 (lettre d'information du ministère de l'environnement, 22 juin 1981).

*Taxe d'habitation : réforme éventuelle.*

2110. — 7 octobre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études et des réformes susceptibles d'être entreprises, relatives à la taxe d'habitation, qui, selon les propos de **Mme le secrétaire d'Etat** auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille (jeudi 17 septembre 1981), serait « pénalisante pour la famille ».

*T. V. A. : modification du fait générateur.*

2111. — 7 octobre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il est effectivement envisagé de modifier la législation en faisant du paiement et non plus de la livraison le fait générateur de la T. V. A.

*Existence d'un fichier à la gendarmerie.*

2112. — 7 octobre 1981. — **Mme Cécile Goldet** demande à **M. le ministre de la défense**, dont dépend la gendarmerie, de bien vouloir lui donner des éclaircissements précis sur le fait que celle-ci procéderait à un relevé des jugements de condam-

nation pénale et aurait ainsi un fichier qui s'apparenterait au casier judiciaire. Au cas où un tel fichier existerait, quelles informations contiendrait-il. Porterait-il sur l'ensemble des Français. Sinon, sur quelle catégorie de personnes.

*Supplément de revenu familial : revision du plafond de ressources.*

2113. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Chérioux** rappelle à **Mme le ministre de la solidarité nationale** que la loi n° 80-545 du 28 juillet 1980 a institué pour les familles de trois enfants et plus une prestation complémentaire, le supplément de revenu familial, leur garantissant un revenu mensuel minimum. Or le plafond de ressources défini pour le versement de cette prestation n'ayant pas été modifié, l'augmentation des prestations familiales au 1<sup>er</sup> juillet 1981 s'est traduite, pour un certain nombre de familles modestes, par la suppression du supplément de revenu familial. Pour ces familles, cette augmentation n'a donc apporté aucune amélioration de leur pouvoir d'achat. En conséquence et devant l'accélération de la hausse des prix qui pénalise particulièrement les familles nombreuses, il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de reviser le plafond de ressources exigé.

*Personnel paramédical : prime spécifique.*

2114. — 7 octobre 1981. — **M. Jean Chérioux** attire l'attention de **M. le ministre de la santé** sur les conditions d'octroi de la prime spécifique attribuée par l'arrêté du 23 avril 1975. En effet, celle-ci est attribuée aux infirmiers et infirmières, quelle que soit leur activité à l'hôpital et indépendamment de leur présence ou non au lit du malade. Par contre, le personnel paramédical ne bénéficie de cette prime que lorsqu'il travaille en permanence au lit du malade. Cette exigence lui paraît excessive et, de ce fait, inéquitable et c'est pourquoi il lui demande s'il ne lui serait pas possible d'envisager une extension du bénéfice de cette prime spécifique au personnel paramédical et, plus particulièrement, aux masseurs kinésithérapeutes lorsque ceux-ci exercent leur activité non pas en permanence mais néanmoins pour une grande part au lit du malade comme c'est le cas lorsqu'ils sont affectés à un service de chirurgie ou de rééducation.

*Exonération de la taxe d'apprentissage : composition de la commission spéciale.*

2115. — 7 octobre 1981. — **M. Raymond Soucaret** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'importante lacune existant dans l'application des textes réglementaires concernant l'article 7-I de la loi du 23 décembre 1972. Cet article a en effet prévu que les décisions des sections spécialisées des comités départementaux de la formation professionnelle portant sur les demandes d'exonération de la taxe sont susceptibles d'appel devant la commission spéciale instituée par l'article 230-1 du code général des impôts. Plus de huit ans après le vote de la loi de 1972, ce décret n'est pas encore intervenu, entraînant des conséquences non négligeables : vingt-sept mille litiges ayant fait l'objet d'un appel sont en instance ; l'absence de formation d'une jurisprudence nationale. Il lui demande, en conséquence, si le décret d'application verra le jour avant la fin de la présente année.

*Application des lois sur l'apprentissage.*

2116. — 7 octobre 1981. — **M. Raymond Soucaret** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les dispositions des lois sur l'apprentissage des 16 juillet 1971 et 12 juillet 1977 qui ne sont pas encore appliquées, faute des textes réglementaires nécessaires. Elles concernent les attributions des compagnies consulaires, chambres de métiers et chambres d'agriculture ; conditions d'octroi de bourses d'études en exonération de la taxe ; fonctionnement des centres de formation dans le secteur des banques et assurances. Il lui demande, en conséquence, si les décrets d'application nécessaires à l'application de ces lois seront pris avant la fin de la présente année.

*Mobilité des enseignants : procédure.*

2117. — 7 octobre 1981. — **M. Raymond Soucaret** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** le peu de satisfaction des enseignants pour la procédure informatique, qui départage les candidats à une mutation en fonction d'un barème simple mais qui présente l'avantage de limiter les risques d'arbitraire. Cette procédure donne en effet de moins en moins de satisfaction aux professeurs : 38 p. 100 des demandes ont été satisfaites en 1979 alors qu'avant 1976 le chiffre était souvent supérieur à 50 p. 100. Certaines disciplines, comme la philosophie, l'histoire, la physique, l'italien sont surtout touchées avec un taux de satisfaction inférieur à 30 p. 100 en 1979. Même dans le cas des mutations pour rapprochement de conjoints favorisés par des aménagements de barème, les taux de satisfaction des demandes ne sont que de 55 p. 100 contre 32 p. 100 pour les demandes formulées pour d'autres motifs. Il lui demande, en conséquence, si la déconcentration du mouvement permettrait de satisfaire plus de demandes et de répondre aux vœux des enseignants désireux, pour des raisons familiales ou professionnelles, d'une plus grande mobilité.

*Politique des contrats de pays.*

2118. — 7 octobre 1981. — **M. Paul Malassagne** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, s'il n'envisage pas de réexaminer le montant de la dotation financière applicable dans le cadre de la politique des contrats de pays. En effet, cette politique mise en œuvre 1975, puis régionalisée en 1977, a été bénéfique et positive pour la plupart des « pays » qui y ont été partie prenante. Mais, outre la nécessité de simplifier les procédures d'élaboration et d'agrément, il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable et plus équitable de procéder à la réévaluation de la dotation globale en subvention, toujours fixée à 1 050 000 francs, ainsi que du volume global d'emprunts réservés, à souscrire par les collectivités concernées. En effet, après cinq années d'application, il semble qu'il serait opportun que les nouveaux « pays » retenus ne soient pas pénalisés pour avoir été les derniers servis et que, notamment, il soit tenu compte de l'augmentation du coût des travaux et de l'érosion monétaire.